

AVIS TECHNIQUE

Nos Réf : DG/BM/2201024

Objet : Restauration de la continuité écologique de la plaine des Bossons

Dossier suivi par : Bruno MARTIN, chargé d'études

Le présent dossier décrit les travaux de restauration de la continuité écologique de la Chaise entre le seuil de la prise d'eau du bief et le pont des Bossons. Six seuils feront l'objet de travaux de reconstruction (Amont et aval pont des Bossons), de restauration (Bois Blanchard et la prise d'eau) et de suppression (deux seuil aval Bois Blanchard). Après lecture du rapport, la Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique émet les remarques suivantes :

Profil du cours d'eau et dimensionnement des seuils :

Le lit du cours d'eau sera retravaillé afin d'élargir la bande active et lui permettre de divaguer. Nous tenons à souligner qu'il faut éviter un étalement trop important de la lame d'eau afin de préserver des conditions hydrauliques favorables à la faune piscicole et limiter le réchauffement des eaux. De plus, il serait intéressant de favoriser l'effet berge concernant les habitats piscicoles. En effet, les berges fournissent des caches et habitats essentiels, notamment lorsqu'il y a une ripisylve bien installée. Le profil en V au centre de la bande active pourrait être défavorable en termes d'habitats piscicoles en déconnectant le lit mouillé des berges et de la ripisylve.

La pente des seuils en enrochement libre n'excédera pas 5%, avec un profil permettant de concentrer les écoulements en période d'étiage. Une clé d'étanchéité sera installée (liaisonnement d'une partie des blocs) sur les rampes dépassant 25 mètres linéaires. Le liaisonnement des blocs sera-t-il réalisé en profondeur ou arrivera-t-il jusqu'en haut de la couche supérieure de blocs ? Afin de garantir le franchissement piscicole il est préférable de maintenir une rugosité maximale via de l'enrochement libre et ne pas faire affleurer la couche de béton.

La physionomie du seuil de la prise d'eau du bief sera différente afin de limiter l'engravement du vannage. Le chenal préférentiel d'écoulement sera en rive droite. Un canal en enrochements liaisonnés sera réalisé en rive droite afin d'assurer le dégrèvement en période de crue. Le liaisonnement des enrochements étant défavorable au franchissement piscicole, nous souhaitons savoir si les conditions

d'écoulement du seuil, quel que soit l'hydrologie, permettront aux poissons d'emprunter la rampe en enrochement libre.

Contexte piscicole :

Nous souhaitons apporter des précisions concernant le contexte piscicole et les données disponibles sur la Chaise (p.40) :

- Les données du diagnostic piscicole réalisé par la Fédération ont été acquises en 2017 et non en 2018 (p.40). Il n'y a pas non plus eu de pêche sur le bief en hiver 2016, celle-ci a eu lieu le 06/10/2016
- Il est indiqué page 41 que d'après le PDPG, les ouvrages présents en amont du pont des Bossons sont estimés infranchissables pour la truite Fario. Ces relevés datent de 2010 et ne sont donc peut-être plus à jour pour une partie des seuils aujourd'hui, notamment suite aux crues ayant déstabilisé certains ouvrages
- Sur la Chaise les abondances de truite Fario sont hétérogènes. Elles correspondent au standard départemental juste en amont de la prise d'eau puis la population est plutôt perturbée au niveau du Villard. La population la plus fonctionnelle en termes de densité, biomasse et structure se trouve en effet dans le bief
- Le chabot est bien présent sur la Chaise à Marlens puis quasiment absent en amont de la prise d'eau du Bief

Phase travaux :

Le tableau des périodes de reproduction de l'ichtyofaune page 92 n'est pas représentatif des enjeux de protection pour la truite Fario. En effet, la reproduction a bien lieu en Novembre/Décembre, bien qu'elle puisse déborder sur Janvier ; cependant la phase de développement embryo-larvaire sous gravier peut aller jusqu'au mois de Mai d'après les données thermiques récoltées sur la Chaise.

Le secteur visé par les travaux subit annuellement des assecs estivaux, cette période est donc particulièrement favorable pour intervenir dans le lit mineur puisque l'impact sur la faune aquatique sera nul. La phase de travaux en lit mineur exposé dans le tableau 11 (p.97) correspond donc à ces enjeux avec la possibilité de démarrer plus tôt (Juin) si les conditions hydrologiques sont favorables. La fraie des truites pouvant débuter en Novembre, les travaux à cette période sont déconseillés.

Il est indiqué page 92 que la pêche de sauvegarde sera réalisée si les conditions hydrologiques le permettent. Nous tenons à préciser que ces pêches doivent être réalisées dans tous les cas afin de préserver la faune piscicole. Si les conditions ne sont pas favorables, nous demandons le report du début des travaux afin que la pêche puisse être réalisée. Cette condition ne devrait pas être difficile à remplir étant donné les assecs annuels de la zone de travaux.

Le Vice-Président



Didier GUERRAZ